

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du compte administratif**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2020. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 714 303,53 €, les dépenses de fonctionnement 2020 à 441 918,49 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (272 385,04 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	173 227,74	Excédent reporté	168 258,25
Dépenses de personnel	199 013,02	Remboursement de charges	2 726,59
Fonds de péréquation des ressources	9 158,00	Recettes des services	46 868,14
Dépenses de gestion courante	34 448,11	Impôts et taxes	248 713,18
Dépenses financières	9 585,44	Dotations et participations	217 734,00
Dépenses exceptionnelles	1 013,90	Recettes de gestion courante	16 323,78
Dotation aux provisions	1 851,60	Recettes exceptionnelles	7 189,59
Ecritures d'ordre entre sections	13 620,68	Ecritures d'ordre entre sections	6 490,00
Total	441 918,49	Total	714 303,53

- c) La fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) apporte 210 942,00 € à la commune.

- d) La fiscalité locale et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme...).

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunts, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, d'un emprunt souscrit, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA) et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Conseil Départemental et de l'Etat.

Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	143 912,77	FCTVA	19 757,66
Remboursement d'emprunt	58 240,98	Taxe d'aménagement	731,54
Cautionnements reçus	1 015,00	Cautionnements reçus	1 030,00
Acquisition de mobilier, matériel et autres immobilisations	59 327,53	Mise en réserves	100 969,77
Travaux de voirie	136 722,00	Subventions	66 206,01
Opérations patrimoniales	9 651,16	Emprunts	40 000,00
Ecritures d'ordre entre sections	6 490,00	Cautionnements versés	650,00
		Opérations patrimoniales	9 651,16
		Ecritures d'ordre entre sections	13 620,68
Total	415 359,44	Total	252 616,82

- b) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2020 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 20 420,00 € en dépenses et 63 701,00 € en recettes.
- c) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 435 779,44 € et la recette à 316 317,82 €.
- L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 119 461,62 €). Il devra être couvert, en 2021, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.



Le Maire,

MEILHAC Sébastien